

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ MESURES PHYSIQUES

SITE DE: CHÂTELLERAULT

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2023-2024 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;
Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerault

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Olivier Bachelier Professeur d'Université
M. Florian Moreau Maître de Conférences

Suppléants(es) :

M. Jean-Marc Landet Professeur Agrégé
Mme Catherine Tourenne Professeur Certifié

Professionnels :

M. Enguerrand Marchal Professionnel titulaire
M. Laurent Esthor Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerault, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024 Pour la Présidente de l'université de Poitiers

et par délégation
la vice-présidente formation
Noëlle DUJORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ MÉTIERS DE LA TRANSITION ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES

SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Luc PICHON Professeur d'Université

M. Lionel THOMAS Maître de Conférences

Suppléants(es) :

M. Damien Calluau Professeur d'Université

M. Guillaume Gomit Maître de Conférences

Professionnels :

M. Valentin Vigier Professionnel titulaire

M. Franck Jusiak Professionnel suppléant

M. Boris Gauvineau Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024 Pour la Présidente de l'université de Poitiers

et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPONT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

SITE DE: CHÂTELLERAULT

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerault

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Frédéric Launay Maître de Conférences

M. Sébastien Couderc-Turq Professeur Certifié

Suppléants(es) :

M. Laurent Rey Professeur Agrégé

M. Florent Camarda Professeur Agrégé

Professionnels :

M. Serge Dewailly Professionnel titulaire

M. Christophe Matrat Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerault, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ SCIENCES DES DONNÉES

SITE DE: NIORT

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;
Vu les propositions de M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Laurent Bureau Professeur Agrégé
Mme Hélène Bieber Professeur Certifié

Suppléants(es) :

M. François Garnier Professeur Agrégé
M. Amin Mesmoudi Maître de Conférences

Professionnels :

M. Patrice Dedieu Professionnel titulaire
M. Serge Dewailly Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld , sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente formation
Noëlle DUFORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

SITE DE: CHÂTELLERAULT

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerault

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland

Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

Mme Marie-Catherine Carlier

Professeur Certifié

Mme Janique Penisson

Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme Séverine Denieul

Professeur Agrégé

Mme Hélène Aubriet

Professeur Certifié

Professionnels :

M. Olivier Guignard

Professionnel titulaire

Mme Marie Boutet

Professionnel suppléant

M. Yannick Alexandre

Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerault, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPOY

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ CHIMIE

SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la première année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Bruno Violeau Maître de Conférences

M. Jacques Barbier Professeur d'Université

Suppléants(es) :

M. Arnaud Dejean Professeur Agrégé
Mme Claude Geffroy Professeur d'Université

Professionnels :

M. Laurent Esthor Professionnel titulaire
M. Enguerrand Marchal Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPONT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ CHIMIE
SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;
Vu les propositions de M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la deuxième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2
est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Arnaud Dejean Professeur Agrégé
M. Jacques Barbier Professeur d'Université

Suppléants(es) :

M. Bruno Violeau Maître de Conférences
Mme Claude Geffroy Professeur d'Université

Professionnels :

M. Laurent Esthor Professionnel titulaire
M. Enguerrand Marchal Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut ,
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ CHIMIE
SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;
Vu les propositions de M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2
est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

Mme Claude Geffroy Professeur d'Université
M. Jacques Barbier Professeur d'Université

Suppléants(es) :

M. Bruno Violeau Maître de Conférences
M. Arnaud Dejean Professeur Agrégé
Professionnel

Professionnels :

M. Laurent Esthor Professeur titulaire
M. Enguerrand Marchal Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut ,
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

SITE DE: NIORT

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Jean-François Moreau Professeur Agrégé

Mme Sophie Lafraichine Professeur Certifié

Suppléants(es) :

M. Loïc Semiot Professeur Agrégé
Mme Girard Murielle Maître de Conférences

Professionnels :

Mme Auréna Hallouin Professionnel titulaire
M. Olivier Kirch Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024, la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPONT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

Mme Claudine Roy Professeur Agrégé

M. Orélien Berge Maître de Conférences

Suppléants(es) :

M. Gilles Grecourt Maître de Conférences

Mme Tiphaine Latchere Professeur Certifié

Professionnels :

M. Olivier Kirch Professionnel titulaire

Mme Auréna Hallouin Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024
Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ GENIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Jean-Michel Jarrousse Professeur Agrégé
M. Pierre Combeau Maître de Conférences

Suppléants(es) :

M. Slim Tnani Maître de Conférences
M. Yves Eichenlaub Maître de Conférences

Professionnels :

M. Thierry Aucher Professionnel titulaire
M. Fabien Petit Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024
Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPOY

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ GENIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE

SITE DE: POITIERS

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

M. Laurent Rudloff Professeur Agrégé
M. Xavier Milhet Maître de Conférences

Suppléants(es) :

M. Hamid Zaidi Professeur d'Université
M. Antoine Eon Maître de Conférences
M. Thomas Larrieu Professeur Agrégé
M. Mickael Lavandier Professeur Agrégé

Professionnels :

M. Franck Blanchard Professionnel titulaire
M. Cédric Guiberteau Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtellerauld, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPONT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME
DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT)

DE LA SPÉCIALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

SITE DE: NIORT

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1, L613-4 et L712-2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de la Première, deuxième et troisième année du semestre Pair et Impair de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Directeur(trice) IUT) :

M. Laurent Milland Directeur de l'IUT de Poitiers

Titulaires :

Mme Karine Daguts Professeur Agrégé
Mme Caroline Benay Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme Monique Johnson Maître de Conférences
M. Nicolas Auburger Maître de Conférences

M.

Professionnels :

M. Samuel Fernal Professionnel titulaire
M. Marc Rottier Professionnel suppléant
M. Nicolas Roger Professionnel suppléant

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le directeur de l'IUT, Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort Châtelleraut, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente formation
Noëlle DUPONT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE DU
DOMAINE Sciences, Technologies, Santé
DE LA MENTION SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 17 Novembre 1999 relatif à la licence professionnelle modifié ;
Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ; Vu les propositions de M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. Laurent Milland Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. Laurent Tourenne Professeur Agrégé

Titulaires :

Mme	Caroline Benay	Maître de Conférences
Mme	Monique Johnson	Maître de Conférences
M.	Samuel Fernal	Professionnel

Suppléants(es) :

M.	Nicolas Auberger	Maître de Conférences
Mme	Karine Daguts	Professeur Agrégé
M.	Nicolas Roger	Professionnel
M.	Marc Rottier	Professionnel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtelleraut
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 4 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE DU
DOMAINE Droit, Economie, Gestion
DE LA MENTION ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 17 Novembre 1999 relatif à la licence professionnelle modifié ;
Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ; Vu les propositions de M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtelleraut

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. Laurent Milland Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. Laurent Tourenne Professeur Agrégé

Titulaires :

Mme Sophie Lafraichine	Professeur Certifié
Mme Murielle Girard	Maître de Conférences
Mme Auréna Hallouin	Professionnel

Suppléants(es) :

M. Jean-François Moreau	Professeur Agrégé
M. Loïc Semiot	Professeur Agrégé
M. Olivier Kirch	Professionnel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Laurent Milland, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtelleraut
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 4 Novembre 2024.

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPOUT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL